

Saint-Gaudens, le 12 Octobre 2026

Le Principal,

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026**

**Le Conseil d'Administration comprend 24 membres issus des différentes représentations de l'établissement : 6 sièges sont réservés aux représentants de parents d'élèves.**

Le Conseil d'Administration se réunit cinq fois par an (en moyenne) en fin d'après-midi. Il jouit de compétences importantes sur le fonctionnement du collège (budget, finances, pédagogie, projets).

**Qui peut-être élu ?**

- Tout parent ayant un ou plusieurs enfant (s) inscrit (s) au collège et ayant l'autorité parentale ;
- soit d'une Fédération de parents ;
- soit d'une liste autonome et collective ;

**Les listes doivent porter : deux noms minimum, douze maximum).**

Les candidats qui souhaitent participer au titre d'une fédération de parents prennent contact directement avec elle. Ceux qui candidatent individuellement peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de direction.

**Les listes doivent être déposées au moins dix jours avant l'élection au secrétariat.**

**Qui vote ?**

- Tout parent ayant un ou plusieurs enfant (s) inscrit (s) au collège, ayant l'autorité parentale ;
- Attention même si plusieurs enfants sont inscrits, un seul vote.

**Comment voter ?**

- Directement sur place, le jour de l'élection le **VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026, de 8 heures à 14 heures 30 ;**
- Par correspondance, en envoyant ou en déposant au secrétariat du collège (une enveloppe bleue comprenant le bulletin, vierge de toute inscription, réinsérée dans une enveloppe marron cachetée, signée et complétée.

**NB : Attention le matériel de vote sera remis à votre enfant le VENDREDI 06 NOVEMBRE 2026, pensez à le lui demander. En cas de perte adressez-vous au Secrétariat de Direction du Collège.**

Le Principal,  
Matthieu ANTONA



**ELECTION DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026  
DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Comment voter ?**

**1- L'enveloppe bleue cachetée contient votre vote :**

- Le bulletin sans rature ni modification est un vote exprimé ;
- Le bulletin raturé ou modifié est un vote nul ;
- Pas de bulletin ou un papier parfaitement blanc est un vote blanc.

**2- L'enveloppe bleue est insérée dans l'enveloppe marron - c'est sur l'enveloppe marron (surtout pas la bleue) que vous portez votre nom, prénom, adresse, nom de l'enfant représenté et votre signature.**

**3- Vous pouvez voter directement au :**

**SECRETARIAT DE DIRECTION  
LE VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026  
ENTRE 8 HEURES ET 14 HEURES 30**

- ou par correspondance en envoyant par la poste ou en déposant au Secrétariat de Direction de l'établissement, ou en confiant à votre enfant votre enveloppe marron.

Le Principal,

Matthieu ANTONA

